

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LUNDI, LE 14 JANVIER 2019 À 20 HEURES AU CENTRE  
COMMUNAUTAIRE JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-01-14-01 Ouverture de la séance**

**2019-01-14-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2019-01-14-03 Lecture et adoption des derniers procès-verbaux**

Après leur lecture;

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté.

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2018 soit adopté.

**2019-01-14-04 Liste des déboursés du mois de décembre**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 176 823,88 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2019-01-14-05 Correspondance (dons)**

Sûreté du Québec

Monsieur le Maire procède à la lecture de la correspondance reçue relativement à la facturation des services policiers de la Sûreté du Québec. Le montant estimé pour l'année 2019 est de 68 689 \$.

Projet ski-bus Pin Rouge 2019

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une aide financière de 400 \$ soit versée à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour le projet ski-bus Pin Rouge 2019.

Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de la Municipalité à la Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs.

**2019-01-14-06 Adoption du Règlement 466-18  
Relatif au traitement des élus**

CONSIDÉRANT l'avis de motion préalablement donné à cet effet et de l'étude de son contenu par le Conseil;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par le Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le Règlement 466-18 soit adopté.

**2019-01-14-07 Modalités de paiement relatif au traitement des élus**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement 466-18, relatif au traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le traitement des élus*, la rémunération fixée et l'allocation de dépenses sont versées selon les modalités de paiement déterminées par résolution du Conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses soient payées par douze (12) versements égaux effectués le premier jour de chaque mois de l'année.

**2019-01-14-08 Demande de dérogation mineure  
(275, route Poirier)**

Les propriétaires désirent acheter du terrain pour que leur terrain soit adjacent à la route Poirier. Il s'agit de permettre le lotissement d'un lot riverain ayant une profondeur moyenne de 43,08 m alors que le règlement de lotissement exige une profondeur moyenne de 60 m et de régulariser un empiètement de la maison mobile dans la marge de recul arrière. La maison mobile est située à 0,93 m de la ligne arrière du lot alors que le minimum requis est de 5 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau des règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain derrière la maison mobile est vacant et non constructible;

CONSIDÉRANT QUE le requérant doit se conformer au niveau de son installation septique;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 9 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot projeté 6 279 401 du cadastre du Québec.

**2019-01-14-09 Comité consultatif d'urbanisme  
Nomination d'un membre**

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 463-18, le comité consultatif d'urbanisme est composé de deux (2) membres du Conseil municipal et de trois (3) résidents de la municipalité de Saint-Siméon;

ATTENDU QU'il convient de nommer un 3<sup>e</sup> membre résident;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de nommer monsieur George-Étienne Poirier à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

**2019-01-14-10 PAERRL – reddition de compte 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 910 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la municipalité de Saint-Siméon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2019-01-14-11 Permission – travaux de voirie et permis spéciaux**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Siméon autorise monsieur Avelin Poirier et/ou madame Nathalie Arsenault à agir comme signataires pour tous documents relatifs aux permis d'intervention ou permis spéciaux.

#### **2019-01-14-12 Salaires et avantages sociaux 2019**

Il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver l'entente portant sur les salaires et avantages sociaux des employés de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'année 2019.

#### **2019-01-14-13 Rémunération des pompiers volontaires**

ATTENDU QU'il convient d'apporter des modifications aux modalités relatives aux allocations et compensations pour les pompiers volontaires;

Il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le document Allocations des pompiers volontaires 2019 soit adopté. Les éléments relatifs à ce document, incluant l'allocation annuelle des premiers répondants, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **2019-01-14-14 ADMQ – Adhésions 2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soient renouvelés les adhésions et les cautionnements de mesdames Johanne Arsenault et Nathalie Arsenault auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec.

#### **2019-01-14-15 COMBEQ – Adhésion 2019**

Il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que soit renouvelée l'adhésion de monsieur Avelin Poirier à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2019, pour un montant de 375 \$ excluant les taxes.

#### **2019-01-14-16 Transport adapté – contribution financière 2019**

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTQ, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconfirmer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE la municipalité de Saint-Siméon, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTQ dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Saint-Siméon, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2019 par une contribution financière de 2 450 \$.

## **2019-01-14-17 Emplois d'été Canada (EÉC)**

Il est proposé par le conseiller Pier-Olivier Bujold et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du programme EÉC afin d'embaucher un étudiant à l'été 2019.

Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à agir comme signataire pour tous documents relatifs à cette demande.

## **2019-01-14-18 Autres sujets**

### **2019-01-14-18-01 Journée nationale de la santé et de la condition physique**

ATTENDU QUE le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens ;

ATTENDU QUE beaucoup d'administrations locales au pays disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la condition physique de leurs citoyens;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités de conditionnement physique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;

ATTENDU QUE les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;

ATTENDU QUE la Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

ATTENDU QUE la proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité.

### **2019-01-14-19 Période de questions**

Il y a eu la présentation de la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*.

Les commentaires et questionnements soulevés concernent l'ouverture des chemins exclus à l'article 4 du Règlement 465-18, l'achat d'une génératrice, les services policiers lors de transport d'éoliennes et l'entretien des trottoirs en saison hivernale.

Une quinzaine de personnes étaient présentes.

### **2019-01-14-20 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 40.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale